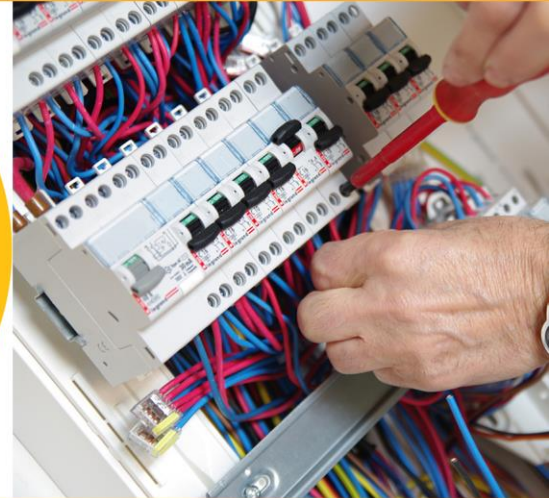
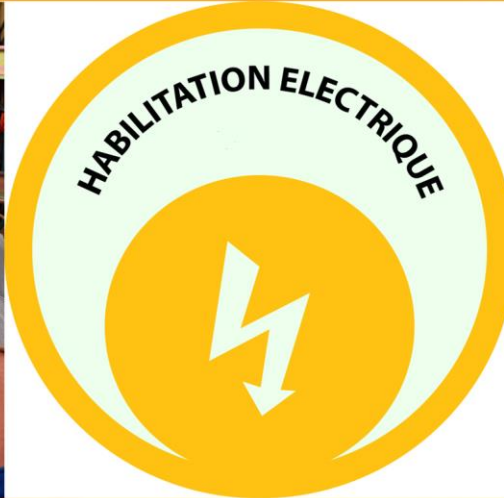
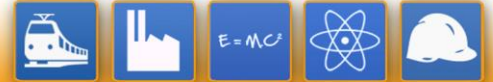


Vos projets nous passionnent,  
nous les développons pour vous



# ELECTRICITE

### H1 H1V H2 H2V HC - recyclage

**Objectifs :**

- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage d'exploitation
- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements HT
- Appliquer les consignes de sécurité en HT liées aux travaux hors tension ou au voisinage sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre ainsi à l'employeur de réactualiser ou de renouveler le titre d'habilitation : H1 H1V H2 H2V HC

**Public concerné :**

Personnel électricien chargé d'exécuter ou de diriger des travaux hors tension ou dans le voisinage de pièces nues sous tension

**Prérequis :**

Avoir suivi la formation initiale H1 H1V H2 H2V HC  
Avoir son titre d'habilitation  
Etre obligatoirement muni des EPI (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques en stage

**Périodicité :** recyclage 36 mois après la formation initiale

**Moyens :**

Groupe de 4 à 8 personnes (aucune formation avec un nbre de participants <4 ne sera acceptée)  
Essentiellement pratique avec alternance de démonstrations par le formateur et réalisation des gestes par chacun des stagiaires

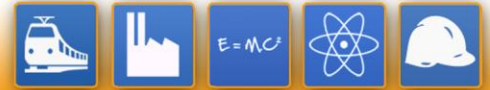
70% théorie  
30% pratique  
Evaluation : 2h

**Nos formateurs sont experts dans leur domaine d'activité.**

**Durée :** 14 heures (soit 2 jour

**Coût de la formation :** nous consulter

**Contact :** Mélanie POLLET au 03.28.58.77.77 ou [mpollet@technifrance.fr](mailto:mpollet@technifrance.fr)



### Module R1 (durée : 4 heures dont 1 heures de pratique inclus)

Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles.

Pratiques professionnelles.

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.

Évaluation du risque électrique.

### Module R4 (durée : 10 heures dont 3 heures de pratique inclus)

Zones d'environnement et leurs limites.

Habilitations : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.

Protection collective : mesures, équipements et signalisation.

Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser.

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.

Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation, de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificat pour tiers, avis de fin de travail...

Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialité).

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

70% de théorie + 30% de pratique.

Exposés théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupe, permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Temps consacré à l'évaluation : 2h00

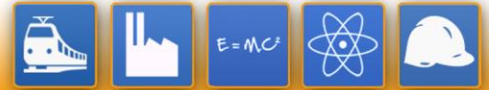
#### Évaluation des savoirs et savoir-faire :

- Évaluation formative réalisée à la fin de chaque module à l'aide d'un QCM.
- Évaluation théorique et pratique réalisée en fin de formation.

#### Modalités de notations :

Test théorique comprenant 50 questions portant sur les dangers de l'électricité (10 questions), les distances et les zones d'environnement (10 questions dont 2 questions fondamentales) et les limites des opérations liées aux habilitations des électriciens HT (30 questions)

Une note de 25/50 est demandée pour accéder aux tests pratiques.



Test pratique portant les compétences suivantes :

Savoir reconnaître et repérer un environnement à risque (exécutant).

Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des travaux d'ordre électrique (exécutant).

Préparer des travaux d'ordre électrique (chargé de travaux).

Assurer la direction de travaux confiés à des exécutants (chargé de travaux).

Réaliser une deuxième étape de consignation (chargé de travaux).

Assurer la consignation en 1 étape (chargé de consignation).

Réaliser une pose de nappe (chargé d'interventions générales).

Le résultat est évalué selon les 4 critères : A (sans erreur), B (erreur acceptable), C (Erreur majeure), D (Erreur Grave).

Critère d'acceptation : Aucun D et un seul C

La réussite aux 2 tests entraîne un avis favorable délivré par le formateur.